



ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

suite au Sondage

présenté par le

CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER

Le 15 mars 2022

Table des matières

Mise en contexte	3
Le logement	4
Les espaces verts	6
Les terrains d'Hydro-Québec	10
Les déplacements	12
Le 3 ^e lien entre Québec et Lévis	14

MISE EN CONTEXTE

Le Conseil de quartier de Vanier dépose son analyse et ses recommandations à la suite au Sondage, où plus de 120 résident.e.s du quartier ont répondu à des questions portant sur les thèmes suivants l'automne dernier:

- Le logement
- Les espaces verts et la canopée
- Les terrains d'Hydro-Québec
- Les déplacements
- Le 3^e lien entre Québec et Lévis.

Nous soumettons ces propositions auprès de la Ville de Québec pour amorcer une réflexion sur les besoins des résidents du quartier de Vanier dans leur milieu de vie.

Nous avons également poussé nos réflexions afin de considérer les futurs projets prévus dans le quartier, c'est-à-dire la transformation en boulevard urbain le Boul. W.-Hamel, les projets sur le site de Fleur de Lys centre commercial et ceux qui seront réalisés au sud du Boul. W.-Hamel.

LOGEMENT

Plusieurs citoyens du quartier Vanier nous ont fait part de leurs inquiétudes quant aux divers projets de développement immobilier en cours et de ceux qui sont projetés touchant le quartier. Si l'acceptation sociale était au rendez-vous pour le développement de la première phase du projet Fleur de Lys, la réalisation du projet le Pivot, de plus de trois cents unités de logements a suscité beaucoup de mécontentement et de grandes inquiétudes. Les citoyens qui occupent le territoire depuis des décennies demandent davantage de respect de leur environnement (par exemple, la proximité des bâtiments et gabarits excessifs).

Par ailleurs, un sondage effectué par le Conseil de quartier de Vanier en octobre dernier (lien web : [Visualiser.ashx\(quebec.qc.ca\)](http://Visualiser.ashx(quebec.qc.ca))) nous indique qu'une très grande majorité de la population du quartier (65%) veulent avoir accès à du **logement abordable et du logement social** pour répondre à leurs besoins. Plusieurs craignent **la gentrification pour certaines parties de leur quartier** et que l'avènement de nouveaux projets ne laissent que peu de place à du logement abordable et du logement social i.e. logement subventionné via des projets gouvernementaux.

A travers toutes ces futures nouvelles constructions, qu'en est-il du « Vieux-Vanier »? Ne pourrait-on pas revitaliser l'ensemble du quartier plutôt que de favoriser une densification outrancière en ne misant que sur des bâtiments en hauteurs pour un secteur précis?

Les gens du quartier ne sont pas contre le développement, voire la densification dans la mesure où s'est fait **en harmonie avec les milieux existants** et que les projets soient **socialement acceptables** et réalisés tel que présentés par les promoteurs. Ces derniers semblent miser sur l'obtention de dérogations dites mineures pour modifier leurs projets.

RÉSOLUTION 22-CA-21

Attendu la volonté de la Ville de Québec de faire du boulevard Wilfrid-Hamel un véritable boulevard urbain,
Attendu le développement du projet Fleur de Lys et de son intégration au «Vieux Vanier», notamment par plusieurs voies transversales à la rue Soumande,
Attendu les risques de gentrification causés par ces développements,
Attendu la volonté des résidents de Vanier d'avoir accès à du logement abordable,
Attendu que la Ville de Québec dispose de programmes de rénovation résidentielle couvrant les volets santé, sécurité, stabilisation et remise en état des logements,

Il est proposé par ANDRÉ GARON et appuyé par GEMMA DROUIN,
Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de prendre les moyens nécessaires afin de faire connaître aux résidents concernés du quartier de Vanier l'existence de ces programmes et de porter assistance aux citoyens désireux de s'en prévaloir.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 22- CA-22

Attendu le projet Vision d'aménagement PÔLE URBAIN WILFRID-HAMEL LAURENTIENNE qui est en cours,
Attendu la crainte de gentrification suscitée par les projets immobiliers à venir,
Attendu que la réalisation du projet Le Pivot, qui prévoyait à l'origine 321 unités de logement, alors qu'il en compte plutôt 406, a suscité une importante vague de mécontentement dans le voisinage,
Attendu qu'à la suite d'un sondage effectué auprès des résidents du quartier de Vanier, ces derniers (65%) souhaitent avoir accès à du logement à prix abordable,
Attendu que les prometteurs immobiliers disposent d'équipes professionnels pour planifier la réalisation de leurs projets,
Attendu que des dérogations dites mineures peuvent changer substantiellement la réalisation d'un projet,

Il est proposé par ANDRÉ GARON et appuyé par JEAN-NOEL OUISSE,
Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec ce qui suit :

- Que la réglementation actuelle d'urbanisme et de zonage du quartier Vanier soit respectée, particulièrement quant à la hauteur des bâtiments pour le secteur compris de la rue du Pont Scott jusqu'au boulevard Laurentien, là où le résidentiel est déjà présent,
- Que les dérogations mineures soient accordées en tenant compte de leurs effets sur le voisinage immédiat et l'environnement résidentiel existant, et ce, après consultation du voisinage,
- Que les dérogations mineures ne modifient pas d'une façon majeure la réalisation d'un projet (ex. Le Pivot) ,
- Que tous les nouveaux projets immobiliers comportent au moins 10% de logement sociaux et abordables,
- Que tous les nouveaux projets respectent l'environnement résidentiel existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Espaces Verts

La population de Vanier ressent très nettement le manque d'espaces verts et le manque d'aménagements pour les rendre fonctionnels. Nous savons que la canopée est très largement déficitaire dans notre quartier mais aussi qu'il y a peu d'espaces verts à l'état naturel. Les résidents ont aussi manifesté l'insuffisance de lieux récréatifs et fonctionnels de plein air, ainsi que de prévoir plus de mobilier urbain et des jardins nourriciers.

Il apparaît, selon le sondage, plusieurs champs d'actions pour **palier à ces lacunes** :

- La déminéralisation des larges rues et des intersections par des gonflement des trottoirs, donnant ainsi l'occasion d'installer des bancs sous les arbres afin de pouvoir profiter de l'ombre et ce, sans se limiter qu'aux projets de cheminements scolaires en cours;
- L'aménagement de plusieurs terrains vacants appartenant à Hydro-Québec, afin de créer des milieux de vie en plein air et d'augmenter significativement la canopée.

Il existe donc de fortes attentes quant au plan d'action de verdissement du quartier par la Ville de Québec (Septembre 2021).

RÉSOLUTION NO 22-CA-23

Résolution concernant les **espaces verts et la canopée** dans le quartier de Vanier

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,

Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la ville de Québec est loin d'être atteinte,

Attendu que le budget de la Ville de Québec prévu à cette fin est trop faible pour atteindre l'objectif visé par la Vision de l'arbre, et particulièrement dans le quartier de Vanier,

Attendu qu'il existe un fort potentiel de déminéralisation dans le Vieux-Vanier avec ces larges rues,

Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

Attendu qu'il existe un certain nombre de terrains vacants inexploités appartenant à Hydro-Québec,

Sur une proposition de JEAN-NOEL OUISSE et appuyé par MATHIEU LEGRAND,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025, et
- Que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et à l'Arrondissement Des Rivières de rehausser fortement le budget prévu pour la plantation des arbres, tant sur les terrains municipaux que sur les terrains privés dans le quartier de Vanier, afin d'atteindre l'objectif sur un horizon acceptable.

ADOPTÉ.

RÉSOLUTION NO 22-CA-24

Résolution concernant la **déminéralisation de la rue Soumande**

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,

Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte,

Attendu que la rue Soumande est très large (22m.) entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la voie ferrée,

Attendu qu'il est suggéré par le Conseil de quartier de Vanier d'aménager une piste cyclable sur cette rue,

Attendu que la vitesse de circulation est élevée sur cette rue,

Attendu qu'il est reconnu que les aménagements cyclables et le verdissement incite les automobilistes à réduire leur vitesse de déplacement,

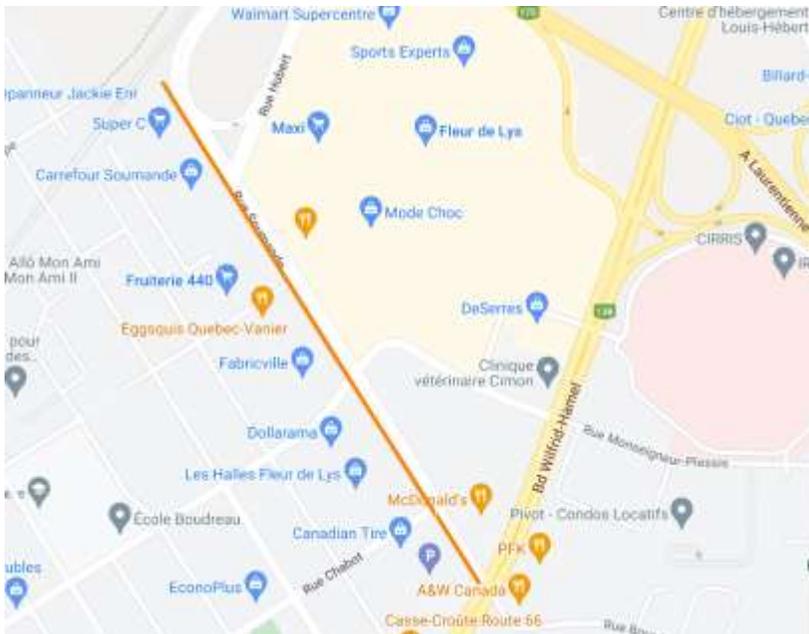
Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

Sur une proposition de JEAN-NOEL OUISE appuyé par MAHAMADOU SISSOKO,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre **afin d'atteindre les cibles** qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025 **dans notre quartier** ; et
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de la section de la rue Soumande, entre le Boul. Wilfrid-Hamel et la voie ferrée.

ADOPTÉ.



Déminéralisation de la rue Soumande entre le Bd Wilfrid-Hamel et la voie ferrée

RÉSOLUTION NO 22-CA-25

Résolution concernant la déminéralisation de l'Avenue Bélanger

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,

Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la ville de Québec est loin d'être atteinte,

Attendu que l'avenue Bélanger est très large (14m),

Attendu qu'il est suggéré par le Conseil de quartier de Vanier d'aménager une piste cyclable sur cette rue,

Attendu que cette rue borde l'école Sans-Frontière et qu'il est reconnu que les aménagements cyclables et le verdissement incite les automobilistes à réduire leur vitesse de déplacement,

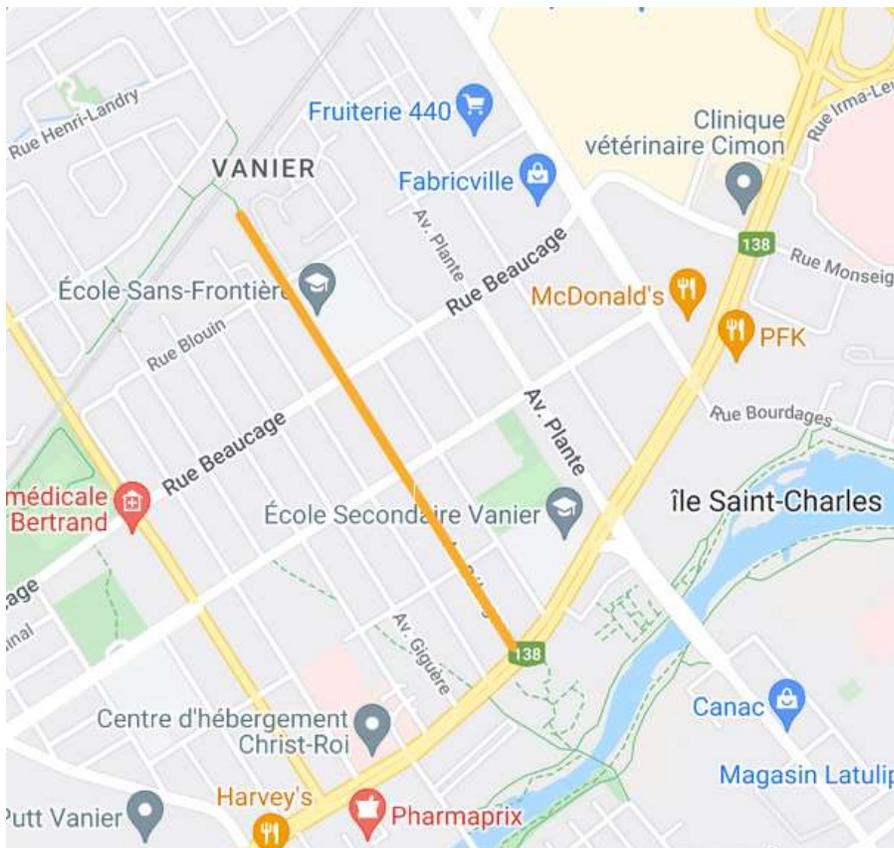
Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la déminéralisation et le réaménagement de l'avenue Bélanger.

ADOPTÉ.



Déminéralisation de l'avenue Bélanger

RÉSOLUTION NO 22-CA-26

Résolution concernant la déminéralisation de la rue Chabot

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,

Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la ville de Québec est loin d'être atteinte,

Attendu que la rue Chabot est très large entre le boulevard Père-Lelièvre et le boulevard Pierre-Bertrand (13,7m),

Attendu qu'il est suggéré par le Conseil de quartier de Vanier d'aménager une voie cyclable sur cette rue,

Attendu qu'il y a un projet de déminéralisation de l'avenue Champagnat adjacente, entre les rues Chabot et Émile-Fontaine,

Attendu que cette rue borde l'école Notre-Dame-du-Canada et qu'il est reconnu que les aménagements cyclables et le verdissement incitent les automobilistes à réduire leur vitesse de déplacement,

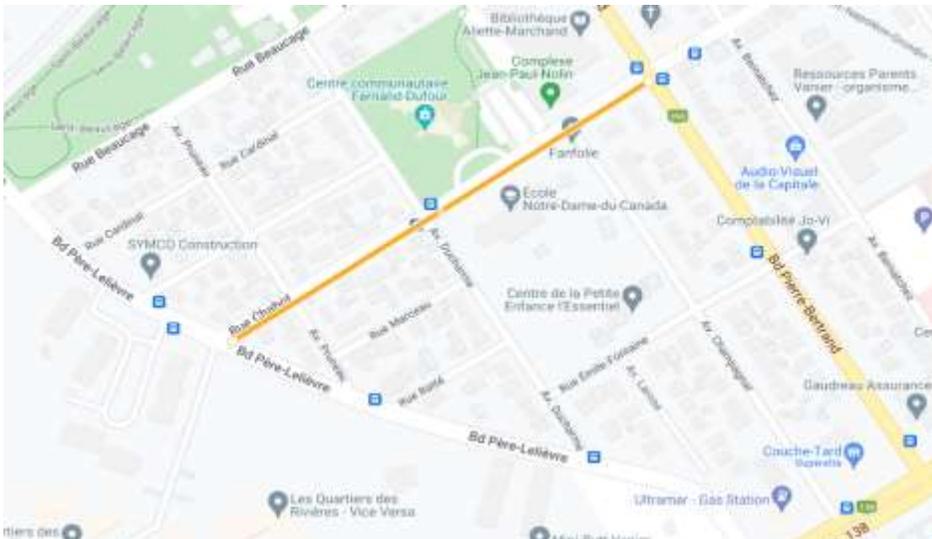
Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSSE ET SECONDÉE PAR MAHAMADOU SISSOKO,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixée dans sa Vision de l'arbre 2015-2025 ;
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande la déminéralisation et le réaménagement de cette section de la rue Chabot, entre le Boul. Pierre-Bertrand et le Boul. Père-Lelièvre.

ADOPTÉ.



Déminéralisation de la rue Chabot entre le Bd Père-Lelièvre et le Bd Pierre-Bertrand

Terrains d'Hydro-Québec

Afin de pouvoir profiter des activités de plein air, les résident.e.s du quartier de Vanier se voient dans l'obligation de se déplacer sur de plus longues distances pour rejoindre le parc linéaire de la rivière St-Charles par exemple. Sinon ils peuvent aller sur des terrains vagues privés non-aménagés qui, étant donné le laisser-aller qui les entoure parfois, méritent qu'on s'en occupe. Ces terrains vagues appartiennent pour la plupart à Hydro-Québec. Les résident.e.s, dans une très large majorité (>80%), souhaitent que la Ville de Québec fasse des **démarches pour récupérer certains de ces terrains à un coût raisonnable** afin de pouvoir les aménager en parcs urbains nourriciers (jardins) et récréatifs (mobilier urbain & sportif).

Ces terrains permettraient, de surcroît, la **plantation d'arbres** afin de répondre aux exigences de la Ville de Québec concernant la Vision de l'Arbre 2015-2025.

RÉSOLUTION NO 22-CA-27

Résolution concernant les terrains appartenant à la société Hydro-Québec

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,
Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte,
Attendu que ces lots (voir figure et tableau ci-dessous) sont constitués d'espaces vert non exploités,
Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR MATHIEU LEGRAND,

- Le conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixé dans sa Vision de l'arbre 2015-2025,
- Le Conseil de quartier de Vanier recommande une entente d'exploitation des lots avec la société d'état Hydro-Québec afin que ces espaces vert vacants puissent être utilisés par la Ville de Québec pour favoriser l'agriculture urbaine et un usage écoresponsable en partenariat avec les organismes communautaires et la population locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Propriété de la société d'état Hydro-Québec
(Carte interactive de la Ville de Québec)

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	avenue Proulx
Arrondissement	Des Rivières
Numéro de lot	1941358, 6152523, 1941394, 1942264, 1942537, 1941895, 2325968, 2228583, 1944261-P1, 1944825, 1941583, 2325969, 2325970, 2228627, 1941588, 1943633, 1941643, 1941628, 1942035, 1944261-P2, 1941804
Numéro matricule	4687-94-3495-1-000-0000
Utilisation prédominante	Transport et gestion d'électricité en bloc
Numéro d'unité voisinage	2002
Dossier n°	FD8876

2. Propriétaire

Nom	HYDRO-QUÉBEC
Adresse postale	75 boulevard René-Lévesque Ouest Montréal H2Z 1A4

RÉSOLUTION NO 22-CA-28

Résolution concernant le lot 1944261-P2 appartenant à Hydro-Québec

Attendu que les îlots de chaleur sont nombreux dans le quartier de Vanier,

Attendu que la cible d'indice de canopée de la Vision de l'arbre 2015-2025 de la Ville de Québec est loin d'être atteinte,

Attendu que ce lot (voir figures page suivante) est constitué d'un espace vert non exploité comportant des arbres matures et d'un espace clôturé occupé par les activités commerciales du propriétaire,

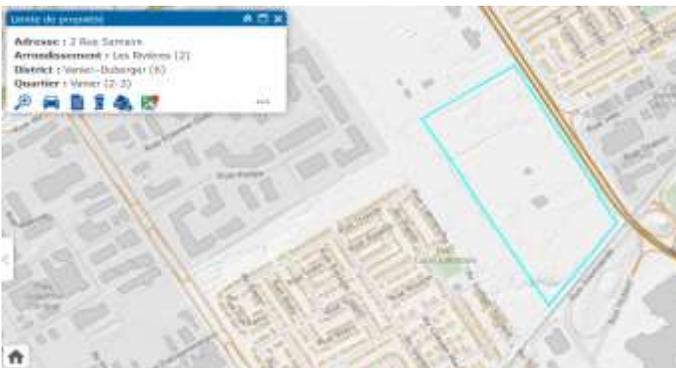
Attendu que les changements climatiques demandent une réorganisation des espaces urbains,

SUR UNE PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que :

- Le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec la subdivision du lot, afin que la société d'état Hydro-Québec puisse continuer ses activités commerciales dans l'espace clôturé,
- Qu'une entente d'exploitation de l'espace vert situé entre l'espace clôturé et la voie ferrée puisse être créée avec la Ville de Québec pour une utilisation en accord avec ses objectifs de bien-être de ses résidents.

ADOPTÉ.



Lot #1944261-P2, propriété de la société d'état Hydro-Québec
(Carte interactive de la Ville de Québec)



Zone d'intérêt du lot #1944261-P2 située
entre l'espace clôturé et la voie ferrée.

Les déplacements

Dans notre sondage, le sujet du déplacement dans le quartier montre bien les **disparités dans la facilité de déplacement selon le mode de déplacement**. S'il paraît clair que les déplacements en voiture sont plutôt faciles et sécuritaires, ceux à pied ou à vélo sont beaucoup plus laborieux et le sentiment de sécurité y est beaucoup moins présent. Ce manque de sécurité pour les piétons est par ailleurs également visible dans le sondage auprès des élèves du quartier, particulièrement le long du boulevard Wilfrid-Hamel.

Ces disparités entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes s'illustrent par ailleurs également dans la perception autour des projets qui toucheront le déplacement dans le quartier comme le troisième lien. Si le flou qui entoure ce projet empêche la majorité des répondants de se positionner, il reste que ce projet n'est pas perçu comme permettant d'améliorer les déplacements dans le quartier. De plus, pour les répondants, il n'est pas clair si ce projet est compatible avec l'aménagement d'un boulevard urbain dans le quartier. Toutefois, il convient de signaler que l'impact du projet est jugé plutôt positif pour le quartier Vanier.

Le sondage laisse apparaître également la **nécessité de multiplier les pistes cyclables et les liens piétonniers dans le quartier**. En effet, le réseau cyclable est très peu développé actuellement (le Conseil de quartier a d'ailleurs proposé un document à ce sujet récemment) et les répondants du sondage jugent majoritairement qu'il est nécessaire de l'améliorer. De plus, le quartier est traversé par plusieurs barrières importantes (autoroutes et chemin de fer notamment). La création de liens pédestres et cyclables apparaît comme nécessaire, notamment pour se rendre au Fleur-de-Lys centre commercial, actuellement peu accessible autrement qu'en automobile et pour les personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite.

Ce sondage laisse donc apparaître quelques pistes d'améliorations pour la Ville de Québec : un meilleur réseau cyclable, une meilleure sécurité pour les déplacements des piétons et la nécessité d'un boulevard urbain pour le boulevard Wilfrid-Hamel. Le Conseil de quartier de Vanier a déjà déposé un document à ce sujet en décembre dernier (lien web : [Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)).

Les parents des deux écoles primaires dans notre quartier ont démontré certaines inquiétudes pour la sécurité piétonnière de leurs enfants, principalement à l'intersection du Boul. W-Hamel et du Boul. Pierre-Bertrand, ainsi qu'à l'intersection des rues Blouin et Bélanger. Le Conseil de quartier a déjà déposé une résolution (No 21-CA-051 Demande d'un ajout de brigadiers scolaires) auprès de la Ville de Québec pour demander un brigadier scolaire à ces deux intersections. Nous attendons la réponse de la Ville à ce sujet.

RÉSOLUTION NO 22-CA-29

Déplacement à l'intersection Boul. W.-Hamel / Marie-de-l'Incarnation / Plante

CONSIDÉRANT les différents problèmes de circulation entourant le boulevard Wilfrid-Hamel dans le secteur de Vanier ;

CONSIDÉRANT l'entrave majeure à la mobilité active que représente le boulevard Wilfrid-Hamel pour le traverser ;

CONSIDÉRANT la pollution visuelle, auditive et environnementale que représente l'importante circulation automobile sur le boulevard Wilfrid-Hamel ;

CONSIDÉRANT le danger de traverser à l'intersection Marie-de-l'Incarnation/ Boul. W.-Hamel / Plante; que ce soit tant pour les piétons.nes, les personnes à mobilité réduite ou les cyclistes, et pourtant situé à proximité d'une école ;

SUR PROPOSITION DE MATHIEU LEGRAND ET DÛMENT APPUYÉ PAR RAYNALD PELLETIER,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- d'accélérer le projet de transformation de boulevard urbain prévu pour le boulevard Wilfrid-Hamel afin de rendre cette intersection plus sécuritaire pour les personnes vulnérables, et
- d'organiser un atelier de participation citoyenne pour résoudre le problème de dangerosité pour les piétons.es, cyclistes et personnes à mobilité réduite de l'intersection Marie-de-l'Incarnation/Wilfrid-Hamel ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION NO 22-CA-30

Déplacement à la suite du sondage des résidents.es de Vanier »

CONSIDÉRANT le sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens.nes piétons, à mobilité réduite ou cyclistes dans notre sondage ;

CONSIDÉRANT le sentiment d'insécurité ressenti par les élèves du quartier, notamment le long du boulevard Wilfrid-Hamel, dans notre sondage ;

CONSIDÉRANT le manque de sécurité constatée pour accéder à plusieurs endroits importants du quartier (centre d'achat Fleur-de-Lys ou Rivière Saint-Charles par exemple) par les citoyens.nes piétons, à mobilité réduite ou cyclistes dans notre sondage;

CONSIDÉRANT le manque de pistes cyclables constatés par les répondants.es du sondage ;

SUR PROPOSITION DE MATHIEU LEGRAND ET APPUYÉ PAR MAHAMADOU SISSOKO,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- améliorer le réseau cyclable dans le quartier Vanier dans un délai raisonnable et d'en rendre compte régulièrement auprès du Conseil de Quartier de Vanier,
- prendre toutes les mesures pour améliorer la sécurité des déplacements piétons et des personnes à mobilité réduite conformément à sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3^{ème} lien entre Québec et Lévis

Étant donné le nombre élevé de personnes indécises au sujet du projet de 3^{ème} lien de la part du Gouvernement du Québec, ainsi que du manque d'informations à ce jour, le Conseil de quartier de Vanier a décidé de ne pas donner, à ce moment-ci, d'avis en faveur ou en défaveur de ce projet.

De plus, la population du quartier (69%) est inquiète de l'impact de cette nouvelle infrastructure quant à l'augmentation de véhicules en transit sur l'autoroute Laurentienne, laquelle est presque constamment congestionnée, ainsi que dans le quartier Vanier, notamment dans le secteur Hamel-Laurentien.